

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 24 juin 2011
(convocation du 14 juin 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Juin Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à partir de 11h20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10h25
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h05
M. ROSSIGNOL Clément à M. JOANDET Franck à partir de 12h30
M. BRUGERE Nicolas à M. BRON Jean-Charles
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à Mme. COLLET Brigitte
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11h

M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain jusqu'à 11h20 et à Mme FAORO Michèle à partir de 11h20
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11h
M. MERCIER Michel à M. GUICHOUX Jacques
M. MILLET Thierry à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane jusqu'à 10h25
Mme PARCELIER Muriel à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11h
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. RAYNAL Franck à M. SOUBIRAN Claude
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme WALRYCK Anne à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10h

LA SEANCE EST OUVERTE

Portets - Forage Grangeneuve F2 -
□ Demande de déclaration d'utilité publique - Décisions - Autorisations -

□

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le forage de Grangeneuve F2 est situé sur le territoire communal de Portets et localisé sur une parcelle communautaire. Cet ouvrage capte la nappe de l'Oligocène mais il est non exploité depuis sa foration dans les années 1970.

La Cub a décidé, par délibération du 13 juillet 2007, de lancer les démarches nécessaires en vue de l'obtention des autorisations de prélèvement et/ou de la mise en place de périmètres de protection par un acte portant déclaration d'utilité publique sur 29 captages non protégés dont le forage Grangeneuve F2 de Portets.

Ce forage n'est pas actuellement raccordé au réseau. Il est prévu qu'il participe à l'alimentation du réservoir de Saussette. La zone d'influence du réservoir de Saussette couvre tout ou partie des communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon.

Un arrêté préfectoral du 8 avril 1974 autorise les prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine dans le forage de Grangeneuve F2.

Le tableau ci-après indique les caractéristiques de l'ouvrage :

	Forage Grangeneuve 2
Date de mise en service	1971
Identification BSS	08278X0128
Nappe exploitée	Oligocène centre libre
Autorisation préfectorale de prélèvement	08/04/1974
Débits d'exploitation autorisés	180m ³ /h 4 300m ³ /j
Périmètre de protection	Périmètre de protection immédiate Parcelle communautaire

Les prélèvements sollicités dans le cadre de la présente demande concernent la nappe oligocène libre. Ils se situent dans l'unité de gestion zone centre définie par le SAGE Nappes Profondes de Gironde, actuellement considérée comme à l'équilibre du point de vue de l'intensité des prélèvements qui y sont réalisés.

Aussi il s'agit d'une révision à la baisse de l'autorisation existante, les débits sont les suivants :

90 m3/h, 2160 m3/j et 788400 m3 /an

Un avis hydrogéologique a été rédigé, en février 2008, par M. PELLISSIER HERMITTE, hydrogéologue agréé.

Aussi, un avis favorable a été émis pour ce captage sous réserve de la mise en application des contraintes et mesures de protection définies dans les périmètres de protection délimités.

Le périmètre de protection immédiate défini concerné par la déclaration d'utilité publique est implanté sur une propriété de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L215-13, relatif à la protection de l'eau et des milieux aquatique,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L1321-1 et suivants et les articles R1321-1 et R1321-63 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales,

Vu le délibération communautaire n°2007/0554 du 13 juillet 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 1974 autorisant les prélèvements d'eau destinés à la consommation humaine dans le forage de Grangeneuve 2.

Considérant que :

- le forage de Grangeneuve F2 est classé en zone vulnérable,
- l'établissement des périmètres de protection du forage de Grangeneuve F2 est indispensable pour assurer la protection de la qualité des eaux,

Décide

Article 1 : d'autoriser la Communauté urbaine de Bordeaux à requérir de Monsieur le Préfet la déclaration d'utilité publique du projet précité au profit de la Cub pour la demande de prélèvements et l'instauration des périmètres de protection,

Article 2 : d'engager toutes les procédures ou formalités nécessaires en matière de servitudes,

Article 3 : d'autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 juin 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2011

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2011

M. JEAN-PIERRE TURON